



**HAL**  
open science

## Licence Sciences de l'éducation

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences de l'éducation. 2015, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès - UT2J. hceres-02037594

**HAL Id: hceres-02037594**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037594v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence Sciences de l'éducation

- Université Toulouse II – Jean Jaurès – UT2J

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université Toulouse II – Jean Jaurès – UT2J

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Sciences de l'éducation*, effectuée au sein de l'Université Toulouse II - Jean Jaurès prépare aux métiers de la formation et du conseil, aux différentes fonctions du travail social (animateur socio-culturels, loisirs, médiation...), à l'enseignement et à l'assistance pédagogique (aide spécialisée, accompagnement scolaire...). La diversité de ces métiers auxquels peut destiner ce diplôme conduit à proposer deux parcours types à l'étudiant qui peut, en combinant discipline principale et discipline associée, opter soit pour le parcours professorat des écoles, soit pour celui de la formation, l'insertion ou le travail social.

Conformément à la structure actée par l'établissement, la formation est organisée avec un tronc commun (350 heures en 8 unités d'enseignement (UE)) et des cours optionnels (50 heures d'UE optionnelles) et une organisation en parcours types. Les apprentissages effectués se fondent essentiellement sur les apports de la psychologie, de la sociologie, de la philosophie et sur la recherche dans le champ de la formation et de l'éducation.

L'équipe pédagogique est principalement composée d'enseignants-chercheurs en sciences de l'éducation.

Il est à noter que le dossier soumis à expertise ne concerne que la troisième année de licence créée en 2011. Créées en 2013-2014, la première et la seconde année de licence ne sont pas concernées par cette vague d'évaluation.

## Avis du comité d'experts

Le diplôme présenté est structuré, lisible pour des étudiants et bien explicité dans son organisation générale. Il présente une palette large de débouchés professionnels avec des compétences bien identifiées. Les principaux métiers auxquels destine ce diplôme sont ceux de l'animation socio-culturelle, de la médiation, de l'accompagnement scolaire et du professorat des écoles. Le diplôme offre également des possibilités de poursuites d'études avec le master *Sciences de l'éducation et de la formation* ou pour ceux qui se destinent aux métiers de l'enseignement avec le master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*.

Au regard de l'offre de formation de l'université, cette mention est proche de la licence professionnelle *Animation* même si elle cible des débouchés professionnels plus larges, notamment les métiers relevant du champ de la médiation. On peut également identifier des contiguités avec la mention de licence *Sciences du langage* également présente au sein de l'établissement et dont les métiers visés peuvent être proches. De ce fait, le dossier n'explicité pas suffisamment les différences de positionnement entre ces trois formations, et s'avère également imprécis sur le recrutement d'étudiants et les passerelles qui peuvent être proposées entre ces mentions. Ces imprécisions peuvent nuire à la lisibilité de l'offre de formation et à la valorisation du diplôme auprès des étudiants qui hésitent sur leurs projets professionnels.

L'organisation du cursus pédagogique est cohérente, compte tenu des débouchés professionnels envisagés. On peut néanmoins regretter un enseignement exclusivement centré sur les sciences de l'éducation, peu ouvert aux dimensions socio-économiques et juridiques de ces champs professionnels, qui sont pourtant essentielles pour l'exercice des métiers visés. De même, l'enseignement obligatoire (et non optionnel) d'une langue vivante serait de nature à faciliter les poursuites d'études en master. On note également un faible taux d'enseignants professionnels qui seraient pourtant des ressources formatives tout à fait intéressantes à la fois pour contribuer au développement des compétences visées mais également pour comprendre l'organisation du champ professionnel.

Les effectifs semblent stabilisés depuis 2011. Les nombreux étudiants (environ 450 en moyenne sur trois ans) attirés par ce diplôme ont un niveau hétérogène, ce qui peut expliquer en partie le taux de réussite assez faible (42 % et 54,5 % pour les deux années universitaires 2012 et 2013) et ce malgré un dispositif conséquent d'aide à la réussite mis en place au niveau de l'université permettant de mieux comprendre les codes du travail universitaire.

Le dossier est lacunaire pour apprécier la pertinence du diplôme au regard de la qualité de l'insertion professionnelle pour les 31 % d'étudiants qui ont choisi de ne pas poursuivre leurs études.

Les stages, pour préparer la professionnalisation, sont simplement recommandés mais non obligatoires, ce qui, compte tenu de la diversité des métiers visés et de l'hétérogénéité des publics, peut constituer un handicap pour la valorisation du diplôme dans les différents milieux professionnels auquel il prépare.

La mention a mis en place un conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an mais ses attributions restent à préciser. La composition de ce conseil paraît par ailleurs un peu déséquilibrée avec 22 membres dont 5 étudiants et seulement 3 personnalités extérieures (une libraire, une directrice de Lycée Professionnel, une formatrice en Ecole d'éducateurs spécialisés). Enfin, une collaboration plus soutenue avec des professionnels pour les enseignements comme pour le conseil de perfectionnement pourrait donc contribuer à une meilleure reconnaissance de ce diplôme.

## Éléments spécifiques de la mention

<p><b>Place de la recherche</b></p>	<p>La grande majorité des enseignements est effectuée par des enseignants-chercheurs appartenant à l'UMR EFTS (Education, Formation, Travail, Savoirs), ce qui contribue à fédérer l'ensemble des enseignants, dont la liste n'est cependant pas fournie, sur trois thématiques centrales pour le diplôme : l'action, la cognition et le développement.</p>
<p><b>Place de la professionnalisation</b></p>	<p>Les compétences professionnelles sont clairement identifiées et l'organisation du diplôme en parcours types permet de bien préparer, de façon progressive, les étudiants aux différents milieux professionnels concernés. Par ailleurs les extraits du livret de l'étudiant montrent un réel investissement de l'établissement sur les métiers.</p>
<p><b>Place des projets et stages</b></p>	<p>Les stages sont recommandés (ils seront, semble-t-il, obligatoires en 2014) mais le dossier reste imprécis à la fois sur l'identification des structures d'accueil, sur les attendus en termes de compétences professionnelles et d'encadrement, et enfin sur les articulations entre les apprentissages réalisés à l'université et ceux effectués en stages.</p>
<p><b>Place de l'international</b></p>	<p>La licence accueille des étudiants étrangers et l'université met en place un dispositif d'accompagnement adapté pour remédier aux différentes difficultés d'intégration qu'ils peuvent rencontrer. Il n'y a pas de mobilité géographique internationale pour les étudiants de la mention ni même pour les enseignants, ce qui, compte tenu des métiers visés, n'est pas un handicap pour la reconnaissance sociale de la mention. Cependant, cette dimension peut largement faire défaut pour les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études en master.</p>
<p><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>	<p>Le recrutement très hétérogène d'étudiants a conduit au sein de l'université à la mise en place d'actions de remédiation diversifiées. Le dossier ne précise pas le nombre d'étudiants concernés par ces actions, les modalités d'inscription (sur les conseils d'un enseignant, ouvertes à tous, intégrées à la maquette pédagogique...) et leur utilité pour les étudiants concernés.</p>
<p><b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b></p>	<p>La mention ne propose pas d'actions spécifiques dans ce domaine, si ce n'est celles proposées par l'université dans le dossier général de l'université (dossier champ) où sont détaillées les modalités d'obtention de la certification informatique C2i.</p>

<p><b>Evaluation des étudiants</b></p>	<p>Les modalités d'évaluation s'effectuent en contrôle continu intégral pour les examens de la première session selon des modalités variées (écrit, oral, individuel, collectif). Un examen final avec une deuxième session de rattrapage est également possible. Le jury d'examen est composé des responsables de diplôme et des responsables d'unité d'enseignement (UE).</p>
<p><b>Suivi de l'acquisition des compétences</b></p>	<p>Si ce n'est la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et l'ADD (annexe descriptive au diplôme) clairement renseignées et actualisées régulièrement dans le cadre d'un travail au sein de l'équipe pédagogique, rien ne semble fait sur ce domaine. Des projets sont néanmoins à l'étude.</p>
<p><b>Suivi des diplômés</b></p>	<p>Le suivi mentionné est celui mis en place au niveau de l'observatoire de l'université. Rien de spécifique ne semble effectué au niveau de la licence, si ce n'est le maintien de liens du responsable de diplôme avec les anciens de la licence. Les différents chiffres proposés en annexe du dossier manquent d'analyses approfondies permettant de tirer des enseignements pour le dispositif pédagogique.</p>
<p><b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b></p>	<p>Le conseil de perfectionnement se réunit deux fois par an et comporte 22 membres dont 5 étudiants et 3 personnalités extérieures. Sa composition semble peu équilibrée et ses attributions restent implicites dans la présentation du diplôme. Le dossier ne comporte aucune information sur les modalités d'autoévaluation de la formation par les étudiants</p>

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- Le diplôme permet une sensibilisation progressive aux différents métiers pour lesquels il prépare et ouvre à des champs professionnels variés en proposant des « combinatoires » intéressantes entre disciplines principales et disciplines associées. Il propose une organisation en deux parcours types permettant de pré-orienter les étudiants qui souhaitent se destiner au professorat des écoles.
- Les difficultés des étudiants sont prises en compte par la proposition d'un dispositif d'aide susceptible de les accompagner dans les exigences du travail universitaire.
- La rédaction et l'actualisation d'une fiche RNCP favorisent au sein de l'équipe une réflexion sur les métiers et les compétences qui est propice à la compréhension des évolutions et à leurs prises en compte dans le dispositif pédagogique.

### Points faibles :

- L'analyse de l'insertion professionnelle sur la qualité des emplois trouvés et sur la poursuite d'études en master semble trop lacunaire et manque visiblement d'un appui de professionnels de ces secteurs qui ont généralement une bonne perception des évolutions des emplois et des compétences attendues dans leur champ professionnel.
- La participation de professionnels susceptibles d'être des ressources pour les enseignements comme pour l'analyse des évolutions du champ professionnel est insuffisamment développée. Cette participation est également faible au sein du conseil de perfectionnement
- Les disciplines hors du champ des sciences de l'éducation comme l'économie, le droit et les langues vivantes font largement défaut, ce qui peut constituer un réel handicap pour l'insertion professionnelle et les poursuites d'études.

## Conclusions :

La formation a une structure lisible pour les étudiants mais devrait mieux préciser son positionnement et ses spécificités au regard des autres diplômes proches proposés au sein de l'université (notamment la licence professionnelle *Animation* et la mention *Sciences du langage*). Son organisation structurée en deux parcours répond à des besoins de compétences variées dans des champs professionnels en développement. Un rapprochement avec les milieux professionnels pourrait néanmoins permettre de mieux valoriser la mention et une ouverture à des disciplines hors du seul champ des sciences de l'éducation positionnerait sans doute mieux les étudiants pour leur insertion professionnelle. Par ailleurs, un suivi plus précis de l'insertion professionnelle des étudiants permettrait également de mieux suivre les attendus des employeurs dans ces champs professionnels très larges.

Sur le plan de l'organisation pédagogique, la mention semble peu articulée avec les offres de poursuites d'études en master au sein de l'université (sauf pour le master *Education formation enseignement*). Par ailleurs, le dispositif d'aide conséquent proposé aux étudiants en difficulté ne semble pas à la hauteur des moyens déployés. Une analyse des causes des échecs des étudiants pourrait être réalisée pour mieux cibler l'efficacité du dispositif mis en place.

# Observations de l'établissement

Licence Générale

Mention : Sciences de l'éducation

Référence de l'avis : A2016-EV-0311383K-S3LI160010919-010761-RT

## ■ Observations :

Point 1

« Au regard de l'offre de formation de l'université, cette mention est proche de la licence professionnelle Animation même si elle cible des débouchés professionnels plus larges, notamment les métiers relevant du champ de la médiation. On peut également identifier des contiguïtés avec la mention de licence Sciences du langage également présente au sein de l'établissement et dont les métiers visés peuvent être proches. De ce fait, le dossier n'explicite pas suffisamment les différences de positionnement entre ces trois formations, et s'avère également imprécis sur le recrutement d'étudiants et les passerelles qui peuvent être proposées entre ces mentions. »

Précisions que la licence professionnelle Animation vise la formation de cadres de l'animation avec des contenus spécifiques relatifs à l'ingénierie de projet, à la mise en place de diagnostic territorial, d'aide à la décision politique, etc. Les contenus enseignés sont par conséquent orientés vers l'acquisition de compétences professionnelles beaucoup plus ciblées que la licence. De plus, la licence professionnelle est une formation par alternance où les étudiants réalisent un stage d'une durée de 300 heures durant l'année. Les contenus de la formation sont articulés avec les projets de stage développés par les étudiants. L'organisation pédagogique et les finalités de la licence professionnelle sont donc différentes de la Licence générale. Le recrutement des étudiants de la licence professionnelle s'effectue à partir d'une sélection qui prend en compte : 1) des étudiants inscrits en formation continue (déjà salariés) et 2) des étudiants inscrits en formation initiale ayant une expérience dans les champs de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle et un projet professionnel. Il n'y a pas de passerelles entre la licence 3 et la licence professionnelle, car cette dernière est une formation sélective et en alternance. À partir de 2016, les étudiants de niveau L2 pourront candidater à la licence professionnelle

Les étudiants de la licence professionnelle sont formés dans l'optique d'une insertion professionnelle à court terme. Par conséquent, ces étudiants ne se destinent pas, pour la majorité d'entre eux, à continuer leurs études en master après l'année de formation. Dans la nouvelle configuration de la maquette 2016-2020, les étudiants de la licence seront formés à la connaissance de divers champs de l'éducation et de la formation : le champ de la formation des adultes, de l'éducation à la santé, de l'intervention sociale, de l'enseignement, de la recherche en éducation. La connaissance du fonctionnement de ces champs d'action ouvre des perspectives beaucoup plus larges – en termes de perspectives professionnelles et universitaires – que la licence professionnelle. La licence doit permettre aux étudiants de poursuivre le master 1 et de s'orienter, s'ils le souhaitent, vers les spécialités que nous proposons au département des sciences de l'éducation et de la formation. Ces spécialités ne se réduisent pas au champ de l'animation.

La licence de sciences de langage nous paraît quant à elle viser la construction de compétences bien distinctes de celles qui sont travaillées en sciences de l'éducation (pour exemple : Analyser la langue d'un point de vue linguistique et grammatical, Identifier et décrire la diversité des usages langagiers, Produire et exploiter des matériaux linguistiques, etc.)

Point 2

« L'organisation du cursus pédagogique est cohérente, compte tenu des débouchés professionnels envisagés. On peut néanmoins regretter un enseignement exclusivement centré sur les sciences de l'éducation, peu ouvert aux dimensions socio-économiques et juridiques de ces champs professionnels, qui sont pourtant essentielles pour l'exercice des métiers visés. »

Dans la future maquette 2016-2020, des contenus d'enseignement porteront sur l'analyse des politiques publiques, l'analyse du travail, l'économie et le droit. Par ailleurs, plusieurs contenus disciplinaires sont extérieurs à la discipline « sciences de l'éducation » : philosophie, sociologie, psychologie du développement, psychologie sociale.

Point 3

« La mention a mis en place un conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an, mais ses attributions restent à préciser. La composition de ce conseil paraît par ailleurs un peu déséquilibrée avec 22 membres dont 5 étudiants et seulement 3 personnalités extérieures (une libraire, une directrice de Lycée Professionnel, une formatrice en École d'éducateurs spécialisés). Enfin, une collaboration plus soutenue avec des professionnels pour les enseignements comme pour le conseil de perfectionnement pourrait donc contribuer à une meilleure reconnaissance de ce diplôme. »

La composition actuelle du conseil de perfectionnement intègre un nombre plus importants d'étudiants (du fait de l'ouverture de la L1) et de professionnels. Ce conseil sera notamment consulté sur l'offre de formation en cours d'élaboration.

Point 4

« Les stages sont recommandés (ils seront, semble-t-il, obligatoires en 2014), mais le dossier reste imprécis à la fois sur l'identification des structures d'accueil, sur les attendus en termes de compétences professionnelles et d'encadrement, et enfin sur les articulations entre les apprentissages réalisés à l'université et ceux effectués en stages. »

La future maquette (2016) consacre 6 UE à la professionnalisation des étudiants, faisant une place importante à l'articulation entre apprentissages universitaires et connaissance des métiers. Les stages (bien que facultatifs) occuperont une place importante. Des rencontres avec les professionnels seront par ailleurs organisées. Ainsi une UE de 25 heures sera consacrée à la rencontre des professionnels pour approcher le quotidien des métiers du champ d'intervention des sciences de l'éducation (enseignement, social, formation, animation, santé, etc.) à travers leurs témoignages, afin de nourrir la représentation de ces métiers en privilégiant la dimension expérientielle, les approches narratives. Il s'agira pour les étudiants de percevoir les dimensions axiologiques, affectives ou identitaires des différentes activités professionnelles.

Point 5

« Le dossier est lacunaire pour apprécier la pertinence du diplôme au regard de la qualité de l'insertion professionnelle pour les 31 % d'étudiants qui ont choisi de ne pas poursuivre leurs études. »

Nous ne disposons pas de données à ce jour qui nous permettraient de répondre à la question.